



**CAP de la catégorie B
6 septembre 2024
DECLARATION LIMINAIRE**

La politique de promotion des adjoints sanitaires par liste d'aptitude ou examen professionnel dans le corps des techniciens sanitaires.

Pour 2025, le nombre de postes ouverts à la liste d'aptitude d'AS à T3S est de 15 promotions nationales possibles.

SYNAPSE se félicite du doublement des taux de promotions depuis 2023, toutefois nous déplorons les politiques de gestion de certain DG d'ARS qui se permettent de ne pas respecter les demandes de la DRHM dans les nombres de promotions possibles (exemple de l'ARS de la Réunion qui n'a transmis que 4 noms d'agents quant la DRHM lui en demande 8).

SYNAPSE n'a eu de cesse de déplorer le faible nombre d'adjoints proposés par l'ARS de la Réunion ; 4 / 71 proposables en 2024 (2 proposés / 102 proposables en 2020).

Ne nous y trompons pas ! Si le ratio semble avoir doublé, ce trompe l'œil est bien dû à la réussite des adjoints à l'examen professionnel bien plus qu'à la politique de promotion de l'ARS !

La reconnaissance du travail effectué par les adjoints sanitaires, depuis 2007 sur le terrain, par la promotion des agents de catégorie C en B n'est pas priorité pour cette ARS !

SYNAPSE demande une vraie politique de promotion respectueuse des mérites et de la mobilisation des agents.

Aussi, nous osons vous rappeler que cette année 2024 a été marquée à l'ARS de la Réunion par le refus de déplacement des T3S réunionnais pour leur première semaine de formation statutaire à l'EHESP de Rennes. Vous trouverez annexé à cette déclaration le RETEX que SYNAPSE a réalisé sur les conditions plus que déplorables de cette semaine de formation (à la fois pour les T3S formés mais aussi pour nombre des formateurs – RETEX transmis par courrier au Ministre de la Santé le 15 mai dernier).

Problématique des recrutements dans le corps des T3S

De nombreux postes vacants en ARS rencontrent des difficultés de recrutement par absence de candidatures par mutation. Les recrutements par concours ne répondent pas toujours à l'urgence des besoins. Les services sont amenés à recruter des contractuels sur des postes pérennes (à bac +5 dans les Bouches-du-Rhône) pour maintenir des missions régaliennes.

Inversement, dans les territoires d'Outre-Mer, les T3S lauréats de l'examen professionnel ou par liste d'aptitude de plus en plus nombreux, peinent à trouver des fiches de poste adaptées.

SYNAPSE demande un groupe de travail spécifique sur la gestion prévisionnelle des effectifs et des carrières des T3S pour valoriser les parcours professionnels et répondre aux besoins des services.

Évolution de carrière dans le corps des IES

Plus de 11 ans se sont écoulés depuis la création du Nouvel Espace Statutaire. Les techniciens en Chef déjà au dernier échelon de leur grade n'ont pas été reclassés et restent toujours bloqués dans leur évolution de carrière au sein de la filière santé environnement.

Pire, ils n'ont pas été concernés par les revalorisations des indices de l'an dernier, ~~faisant~~ de sorte que les TS chefs se retrouvent lésés en termes d'indices et de rémunération vis-à-vis des techniciens des 1ers et 2^{ème} grade.

On observe régulièrement des glissements de compétences sur des postes de catégorie A, pour pallier la réduction des effectifs, sans reconnaissance statutaire, à défaut de postes offerts à la promotions interne.

- **Examen Professionnel**

Nous déplorons de longue date l'absence d'examen professionnel et le faible taux de promotion par liste d'aptitude dans le corps des IES qui contribuent au blocage des carrières des T3S.

Pour rappel, le corps des T3S est le seul de ~~toutes les~~ la filière de santé-environnement à ne pas disposer d'un examen professionnel statutaire de changement de corps (AS-T3S ; IES-IGS examens professionnels existants).

Las de cette situation, nombre de nos collègues Techniciens s'inscrivent à **l'examen professionnel d'Attachés d'Administration de l'Etat** qui constitue, à ce jour, **la seule voie de promotion possible par examen professionnel** au sein de la catégorie A. L'abandon de la filière santé-environnement au profit de la filière administrative est une aberration ou une hypocrisie au vu des priorités de prévention en santé environnementale qui semblent être au cœur des politiques de santé publique de la DGS (axes de travail 2022-2026) !

SYNAPSE-UNSA réitère donc une énième fois sa demande de **création d'un examen professionnel de passage du corps des T3S à celui des IES.**

- **Concours internes IES**

SYNAPSE-UNSA se félicite de la revalorisation des primes durant l'année d'école à l'EHESP pour les lauréats du concours interne d'IES, toutefois nous souhaitons réitérer nos demandes concernant ces concours (internes d'IES) :

- Une information anticipée des postes à pourvoir ;
- Des mesures respectueuses pour concilier vie professionnelle et vie familiale ; pouvant notamment passer par l'ouverture de postes d'IES aux candidats lauréats dans leur région d'affectation (en tant que T3S) ;
- Une formation « à la carte » tenant compte de l'expérience et de la formation déjà acquises par les lauréats internes ;
- Un alignement de l'IFSE sur le taux moyen du grade du corps d'accueil des IES.

Les Techniciens sanitaires, tout comme les Adjointes sanitaires, constituent « la cheville ouvrière » de la santé environnementale. Dans toutes les ARS, ces corps constituent « la vitrine de l'ARS » vis-à-vis du préfet et des missions régaliennes appliquées pour leurs comptes.

Pour ces raisons, SYNAPSE appelle de ses vœux une véritable démarche de gestion des effectifs et des compétences. Du fait de la réduction des effectifs, les T3S sont de plus en plus nombreux à exercer des fonctions d'IES. La reconnaissance de ces fonctions doit passer par **l'augmentation du taux de promotion dans le corps des IES** et la **CREATION d'un EXAMEN PROFESSIONNEL**.